

Ensemble, préservons la mer

Nos partenaires



Merci de naviguer avec
les bateaux verts





les bateauxverts

s'engagent en faveur de l'environnement

- **Gasol Maritime propre, sans soufre**
- **Eco-conduite des bateaux**
- **Valorisation des déchets**
(tri sélectif, traitement des huiles usagées, utilisation de chiffons recyclables...)
- **Participation aux commissions environnementales locales**
(Natura 2000, Pelagos, Observatoire Marin, Parc National de Port-Cros...)
- **Double Certification ISO 14001 et ISO 9001** depuis 2014
- **Calcul des émissions CO2 : 5,05 kg CO² par passager ***

** Données 2018. Voir mode de calcul sur www.bateauxverts.com*



Méthode de calcul des émissions de CO²

La méthode de calcul utilisée pour estimer l'empreinte CO₂ d'un passager est la suivante :

- On multiplie la consommation annuelle de carburant par la quantité moyenne de CO² émise (ou facteur d'émission de CO²)

Le facteur d'émission de CO² est une valeur fixée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.*

=> Ce calcul nous permet de connaître la quantité totale de CO² rejetée sur l'année.

- Puis on divise la quantité totale de CO² par le nombre de tickets vendus sur l'année (qui correspond au nombre de passagers transportés)

=> Ce calcul nous indique la quantité de CO² rejetée par passager

Pour l'année 2018, les émissions de CO² sont de **5,05 kg de CO² par passager**

Ces chiffres sont mis à jour annuellement, à partir des données de l'année précédente (consommations de carburant, nombre de tickets vendus).

* Source : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Info%20GES_Guide%20m%C3%A9thodo.pdf

* Guide ADEME 2018 : Information CO₂ des prestations de transport : Guide méthodologique